

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 11 (1935-1936)
Heft: 15

Artikel: Grève [Fortsetzung]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-709423>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Militärwettkämpfe in Schaffhausen

Am 17. Mai dieses Jahres werden in Schaffhausen erstmals als außerdienstliche Veranstaltung Militärwettkämpfe durchgeführt, bei denen eine Reihe interessanter Konkurrenzen zur Austragung gelangen. Die Wettkämpfe sollen nicht nur die außerdienstliche Tätigkeit und die Kameradschaft fördern, sondern sie sollen auch dem Volke einen Ausschnitt geben von dem, was unsere Wehrfähigen in ernsthafter Arbeit zu leisten imstande sind. Im folgenden seien einige orientierende Angaben über die Veranstaltung gemacht.

Teilnahmeberechtigt sind die Wehrpflichtigen aller Waffengattungen des Auszuges und der Landwehr und alle Grenzwächter, die nördlich der Linie Kreuzlingen-Frauenfeld-Winterthur-Bülach-Kaiserstuhl (diese Orte inbegriffen) wohnen, sowie alle Angehörigen (auch wenn sie nicht im bezeichneten Rayon wohnen) der Infanterie-Regimenter 25 und 26, der Landwehr-Bat. 125 und 126, der Radfahrer-Kp. 5, 15, 16, 18, 25 und 47, sowie die Mitglieder der Reitvereine Andelfingen, Eglisau, Frauenfeld, Klettgau, Ramsen, Schaffhausen und Stammheimertal. Auch die im Rayon wohnenden Spezialwaffen der Fußtruppen sind willkommen.

Die Wettkämpfe werden eingeteilt in drei Gruppen: Gruppe Fußtruppen, Gruppe Radfahrer und Gruppe Kavallerie. Für die *Fußtruppen* sind folgende Konkurrenzen vorgesehen: a) Einzelwettkampf (offen für U.-Of. und Soldaten), bestehend aus einem Wettmarsch über zirka 20 km ins Randengebiet, Handgranatenzielwurf und Hindernislauf; b) Gruppenwettkämpfe, bestehend aus Unteroffiziers- und Offizierspatrouillen über 12 bis 18 km, Auffinden von 3—4 nach der Karte bezeichneten Kontrollposten und Abfassen einer schriftlichen Meldung über eine beim Start gestellte Aufgabe.

Die *Kavallerie* führt eine Gebrauchspferdeprüfung (offen für U.-Of. und Soldaten) durch, bestehend aus: a) Reitprüfung: Reiten auf dem Viereck; b) Gelände-Ritt auf markierter Piste; c) Springübung mit leichten Hindernissen.

Vor der Gebrauchspferdeprüfung findet eine gruppenweise Rheinübersetzung der Kavalleristen auf Pontons-Fähren statt, welche nicht in die Bewertung fällt.

Die Gruppe *Radfahrer* führt ein Militär-Radrennen über eine Strecke von zirka 60 km durch mit Route: Schaffhausen-Herblingen - Thayngen - Opfertshofen - Freudental - Schaffhausen - Löhningen - Neunkirch - Hallau - Siblingerhöhe - Beringen-Lieblosental-Hägilohstiege-Altholz - Griesbacherhof - Schaffhausen (Schützenhaus). Die zweite Konkurrenz der Radfahrer bildet ein Meldefahren über eine Strecke von zirka 25 km, verbunden mit Kartenlesen, Distanzenschätzen, Schießen und Ueberbringen einer mündlichen Meldung. Beide Konkurrenzen stehen U.-Of. und Soldaten offen.

Um allen Startberechtigten die Teilnahme am Wettkampf zu ermöglichen, wurde das Nenngeld auf ein Minimum angesetzt; es beträgt für Fußtruppen Fr. 2.—, für Radfahrer Fr. 2.— (Fr. 3.— wenn beide Konkurrenzen bestanden werden) und für die Kavalleristen Fr. 4.—. Im Nenngeld inbegriffen ist die Mittagsverpflegung am 17. Mai und das Uebernachten im Massenquartier für diejenigen Teilnehmer, die schon am 16. Mai in Schaffhausen eintreffen, für die Kavalleristen auch das Pferdekantonement mit Futter. Es werden Ehrenpreise nach Maßgabe der Nennungen ausgerichtet. Jeder Teilnehmer, der eine Konkurrenz beendet, erhält eine Anerkennungskarte.

Die Wettkampfbestimmungen der einzelnen Gruppen, die alle erforderlichen Angaben enthalten, sowie die Anmeldekarten können bezogen werden: bei den Sektionschefs, Schützen-, Turn- und Militärvereinen und beim Organisationskomitee (Lt. E. Pfenninger, Finsterwaldstraße, Schaffhausen). Meldeschluß: 3. Mai 1936. Teilnahmeberechtigte, die vor dem 3. Mai 1936 ihren Wiederholungskurs bestehen, haben Gelegenheit, sich im Dienste anzumelden.

Es ergeht hiermit an alle teilnahmeberechtigten Wehrmänner der Aufruf, sich zahlreich zu den Wettkämpfen anzumelden und dadurch Zeugnis abzulegen für ihre aktive Verbundenheit mit der Armee und für ihre militärische Bereitschaft.

Grève

(Suite.)

Pour éclaircir ce récit, il convient d'établir quelle était la situation en cette matinée du 26 mars; elle ne nous fut connue que plus tard, car nous n'avions pas besoin d'en être instruits pour accomplir notre devoir. Or donc, voici ce qui s'était passé: La menace de désordres se précisant, le Conseil d'Etat s'était réuni la nuit précédente à minuit en séance extraordinaire à la

Banque cantonale. La décision avait été prise de mobiliser le bataillon 4 et un escadron de cavalerie, qui avaient été alarmés par le tocsin dans toute la région de leur recrutement, de Moudon à Vallorbe et jusqu'à Sainte-Croix; en attendant l'arrivée de ces unités, qui devaient d'abord gagner leurs places de rassemblement, le service d'ordre serait assuré par le bataillon de recrues, soutenu par les forces de police et de gendarmerie disponibles. Voilà quel était le dispositif auquel nous étions appelés à collaborer.

Sur ces entrefaites, ordre fut donné à deux sections dont la mienne, de rompre les faisceaux pour reprendre le service en ville; le chef de compagnie nous conduisait. Nous passons le pont Chauderon, toujours déployés en lignes de sections, et tournons à gauche, contrairement à notre attente. Comme on ne fait rien sans raison en pareilles conjonctures, il était à supposer qu'un objectif déterminé nous était assigné, mais nous ne savions lequel: on le découvre toujours assez tôt, et c'est ce qui ne manqua pas d'arriver. Nous sentions que nous allions vers quelque chose; le chef de compagnie marchait un peu en avant, l'air préoccupé; le lieutenant de la section formant notre second rang passa tout à coup au premier, à côté de moi. Nous avions été camarades l'année précédente, à l'école de sous-officiers, mais il avait fait aussitôt de l'avancement, par vocation; depuis, parti à la Légion par goût, il y a fait toute la guerre, et se trouve aujourd'hui Croix de guerre, capitaine au titre étranger et décoré de la Légion d'honneur: un brave entre les braves.

Au bout de 300 mètres, nous rencontrons le colonel-instructeur C..., à cheval, qui, après un court échange de paroles avec le chef de compagnie, chemine à sa hauteur. La marche continue en direction Montétan, où la route fait un coude; nous l'atteignons, et comprenons alors quel est notre objectif: Devant nous, à quelque distance, un fort rassemblement surmonté d'un drapeau rouge, un cortège en formation, peut-être 300 hommes, et nous sommes 50. La marche ne se ralentit pas, mais un frisson passe dans les rangs. Je vois la main droite du lieutenant B..., celui dont je viens de parler, se crispier dans la coquille du sabre, tandis qu'il me murmure: «N. d. D., les voilà!»

Les manifestants n'ont pas bougé; au commandement, nous nous arrêtons à 5 pas. C'est alors qu'il m'est donné d'admirer la tenue du colonel C...: bien en selle, la pointe du sabre basse, dépassant en oblique la pélerine, pour préserver son cheval, il parcourt le front des manifestants, puis s'arrête devant leur drapeau dont il exige la remise. Celle-ci lui étant refusée, il se tourne vers nous et demande:

— Un caporal!

Aussitôt M..., un Valaisan, domicilié et incorporé à Genève, sort des rangs.

— Emparez-vous de ce drapeau! ordonne le colonel.

Ce ne fut pas long; M... tenait déjà la hampe et échangeait de vigoureux horions avec le porte-enseigne, lorsque les coreligionnaires de celui-ci, voyant le danger, déchirèrent l'étoffe qui disparut dans leur masse, passée de mains en mains. En même temps, quatre agents de police du poste voisin, accourus, arrêtaient les plus turbulents des manifestants, qui n'opposèrent pas de résistance. Le caporal M... rentra dans le rang, rapportant la hampe conquise, qui fut conservée comme trophée.

Un des meneurs s'approcha alors de notre chef de compagnie et lui demanda l'autorisation de passer notre barrage, lui et ses gens, pour se rendre en ville; elle fut accordée, sous condition que le passage s'effectuerait

individuellement et sans manifestation. On ouvrit les rangs, et ces gens passèrent un à un, ce qui prit un certain temps. Quand ce fut terminé, nous fîmes demi-tour et suivîmes les grévistes, qui se retiraient lentement. Il en alla ainsi jusqu'à la place Chauderon; là, sur un mot d'ordre donné, ceux qui étaient devant nous, au nombre d'une centaine, prirent leurs chapeaux sous le bras, se retournèrent en lançant un sonore: « A bas l'armée! » et détalèrent à toutes jambes! Nous les poursuivîmes, mais, déjà sur la place de Bel-Air il n'y avait plus personne, nos adversaires s'étaient dispersés! Ce fut un éclat de rire, puis nos sections se reformèrent en colonne de marche et regagnèrent Tivoli.

Là, dès l'arrivée, nous relevons aux barrages nos deux autres sections. J'occupe avec mon groupe le bas du chemin des Croix-Rouges, avec vue sur le pont du Languedoc et la ligne Lausanne-Genève. Il est près de midi; le temps est maussade, toujours sans pluie, mais de fortes rafales de bise se font sentir et on suit au ciel la course rapide des nuages. Je place deux sentinelles, et donne permission aux quatre hommes innocupés de s'asseoir, parler et fumer, car le service est nul, il ne passe personne. Mais, sauf de s'asseoir, et encore, cette liberté ne tente guère les recrues, non plus que moi, du reste. C'est que la fatigue et la faim commencent à se faire sentir; il y a tantôt douze heures que nous sommes debout, onze que nous n'avons pas mangé: dans ces conditions même une cigarette ne saurait faire plaisir.

Aussi vers 1 h. $\frac{1}{2}$, l'arrivée imprévue d'une corvée de ravitaillement fut-elle fort bien accueillie; elle n'apportait à chacun qu'une chope de bière et un petit morceau de pain fournis par le restaurant, qui ne s'attendait pas à devoir nourrir 50 hommes, mais c'était toujours cela, d'autant qu'on nous annonça que la soupe allait nous être renvoyée de la caserne. Ce léger repas nous remonta le moral, et, dès qu'il fut absorbé, cigares et cigarettes s'allumèrent.

Peu après, la surveillance cesse en cet endroit; nous remontons au poste central de Tivoli, où, en effet, un gros camion à deux chevaux vient d'arriver, apportant la soupe, en l'espèce un bouillon aux pâtes, dont la vue seule nous fait envie. Nous sortons nos gobelets de gourdes du sac à pain, et nous installons aux tables dans le jardin, après avoir formé les faisceaux; il est 2 heures et demie.

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres, je pus le constater ce jour-là. A peine la musique des cuillers frappant sur les gobelets eut-elle commencé à se faire entendre que cet exercice apéritif fut interrompu par un commandement brutal:

— Rompez les faisceaux! A vos rangs!

Consternation! Bousculade! On abandonne tout, puis, en colonne par quatre cette fois, la compagnie au complet repasse le pont Chauderon, et, par le Petit-Rocher, monte vers Beaulieu. Aucun enthousiasme ne régnait plus à cette heure, je puis bien l'avouer. Et puis ce bouillon, que nous regrettons encore vingt-cinq ans après!

(A suivre.)

Le tir au sein des patrouilles militaires de ski

Cette question qui a déjà fait couler pas mal d'encre, surtout après la très médiocre performance accomplie par la patrouille suisse à Garmisch, nous paraît devoir retenir l'attention de tous ceux qui suivent et collaborent aux efforts tentés dans le but de parfaire hors

service l'instruction de nos cadres et troupes de toutes armes.

On le reconnaîtra de bonne grâce, au premier rang des sociétés militaires qui se sont vouées à cette tâche, figure incontestablement l'Association suisse de sous-officiers, dont le plan de travail est le plus important qui soit réalisé en Suisse; c'est à elle, estimons-nous, que devrait revenir l'initiative d'entreprendre une action en faveur de l'introduction du tir dans les concours de patrouilles militaires à ski.

Si l'on considère ces concours — tels qu'on les pratique actuellement — sous un angle purement sportif, il est évident que le tir doit être délibérément mis de côté, car son exécution provoque, au milieu de la course, un arrêt qui nuit à l'unité de celle-ci, tout en faussant le facteur vitesse qui fait la valeur sportive de la performance accomplie. Mais du point de vue militaire, est-ce là vraiment le seul but qu'on se propose d'atteindre en organisant toujours plus intensément de telles manifestations? Nous ne le croyons pas, car à notre sens, une course de patrouilles qui n'est qu'une épreuve de vitesse, perd de ce fait une bonne partie de son caractère militaire. De plus, son utilité est très discutable, et cette assertion qu'on pourrait qualifier d'audacieuse, se justifie parfaitement, si l'on veut bien admettre — c'est du reste une réalité — que les skieurs qui participent à ces joutes militaires, sont également, dans la très grosse majorité, des fervents des concours de ski civils. Par conséquent, c'est au détriment de ces concours — auxquels ils auraient certainement pris part, s'ils n'avaient été retenus par leurs unités militaires courant le même jour — qu'ils sacrifient leur temps et leur peine aux épreuves militaires. Au point de vue strictement sportif, le résultat obtenu est donc le même: qu'il ait couru, en effet, sous la veste du civil ou sous la tunique du soldat, le skieur a travaillé dans les deux cas, indirectement dans le premier, pour son entraînement militaire en tant que soldat-skieur. En d'autres termes, nous estimons que les concours de ski militaires, dans leur forme actuelle, font double emploi, et que l'argent qui est dépensé pour leur organisation souvent onéreuse, n'est pas compensé par les résultats obtenus.

L'unique possibilité de donner à ces concours une valeur militaire réelle, justifiant leur raison d'être, ne saurait mieux s'exprimer que par l'introduction du tir au sein des courses de patrouilles. Il a paru à ce sujet, dans la presse, peu après Garmisch, un article non signé dont on pouvait penser, par sa rédaction, qu'il émanait de l'Association suisse de sous-officiers. Renseignements pris, nous pouvons affirmer que le Comité central de cette association n'est pas l'auteur de ces lignes, qui mettaient en cause le colonel Luchsinger, conseiller technique au D. M. F. pour les questions alpines, auquel elles reprochaient d'avoir combattu l'introduction du tir dans les courses de patrouilles. Selon l'article en question, les milieux de sous-officiers avaient cherché, au moment d'établir un règlement pour leurs concours, à développer la question du tir lors de la formation de patrouilles militaires, mais leur initiative — que nous aimerions voir reprise en mains actuellement par le Comité central de l'ASSO — n'avait pas obtenu de succès auprès du D. M. F. qui, sur le préavis de son conseiller technique, s'était opposé au tir pendant les courses de patrouilles.

Il semble bien qu'après l'échec retentissant de Garmisch, où seule notre patrouille ne réussit pas son tir, le moment ne saurait être mieux choisi que maintenant pour préconiser une nouvelle étude des prescriptions fédérales régissant les concours de ski militaires.